

§ II. — Le tribunal de l'inquisition est-il utile dans les pays catholiques ?	611
§ III. — Le tribunal de l'inquisition est-il ou peut-il être sujet à beaucoup d'abus et de désordres ?	619
§ IV. — Doit-on supprimer le tribunal de l'inquisition, par le motif des abus et des désordres qui y sont nés ?	621
TOME VI. — DISSERTATION, d'après le docteur J. Marchetti, sur la discipline ecclésiastique, spécialement quant à la cessation des pénitences canoniques. Quels désavantages en sont résultés pour les siècles postérieurs ?	640
TOME VII. — DISSERTATION, d'après le P. Berthier, sur les sentimens de l'Eglise de France, au XVI ^e siècle, par rapport à l'usage des Saintes-Ecritures.	605
§ I. — Zèle qu'on témoigna dans l'Eglise de France, au XVI ^e siècle, pour l'étude de l'Ecriture sainte.	"
§ II. — Raisons qu'on eut dans l'Eglise de France, au XVI ^e siècle, pour se défer des versions et de la lecture des saints Livres en langue vulgaire.	611
Idem, d'après le chanoine Muzzarelli, sur la question des Abus dans l'Eglise.	621
TOME VIII. — DISSERTATION, d'après l'abbé de Cavezac, sur la Journée de la Saint-Barthélemy.	580
§ I. — La religion n'a eu aucune part à la Journée de la Saint-Barthélemy.	"
§ II. — La Journée de la Saint-Barthélemy fut une affaire de proscription.	584
§ III. — La proscription n'a jamais regardé que Paris.	588
§ IV. — Il a péri beaucoup moins de monde qu'on ne croit à la Saint-Barthélemy.	600
TOME IX. — OPINIONS de Fleury, tirées de ses Nouveaux Opuscules, publiés par l'abbé Emery.	621
§ I. — Libertés de l'Eglise gallicane.	"
II. — Autorité du Prince sur la religion.	622